

BOURSE DE RECHERCHE DE LA BIBLIOTHÈQUE ALFRED-MONNIN

DESCRIPTION

Cette bourse est offerte par le Fonds de bourses Bibliothèque Alfred-Monnin et permettra à une étudiante ou un étudiant d'être embauché pour travailler sur un projet de recherche mené par un membre du corps professoral ou du personnel de l'Université de Saint-Boniface (USB).

Domaine d'études: Université / Collégial

Nombre : 1

Montant : 1 000\$

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- être inscrit à un minimum de 18 crédits dans un programme universitaire ou à 60 % d'une charge de cours à un programme collégial de l'USB;
- assister à la réalisation d'un projet de recherche sous la supervision d'un professeur de l'USB ou un membre du personnel de l'USB;
- le projet de recherche ne doit pas faire partie des exigences d'un cours ou du travail de stage et doit être entrepris une fois que la bourse est accordée;
- soumettre au Registrariat un formulaire de demande et une lettre de recommandation du professeur ou du membre du personnel qui encadre le projet de recherche en question;
- à la fin du projet de recherche, soumettre deux (2) copies d'un rapport du projet de recherche signé par le professeur ou le membre du personnel responsable du projet de recherche au Registrariat au plus tard le 30 avril. Le rapport du projet de recherche doit suivre le gabarit intitulé « Rapport de l'étudiant – Bourse de recherche ».

Où se procurer le formulaire de candidature : en ligne [Bourse de recherche de la Bibliothèque Alfred-Monnin](#)

Date limite de soumission de candidatures au Registrariat : le 30 septembre

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité est composé d'un ou d'une bibliothécaire, une personne représentant le Registrariat et au moins un membre du corps professoral ou du personnel **qui n'a pas écrit la lettre de recommandation pour** un candidat ou une candidate.

Notes administratives :

- Cette bourse est versée sous forme de crédit en deux versements égaux, soit une au 1^{er} semestre et l'autre une fois le rapport du projet de recherche reçu par le Registrariat.
- Le rapport du projet de recherche doit suivre le gabarit intitulé «Rapport de l'étudiant – Bourse de recherche».